

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

**Etaient présents :** Noël BOURDILLAT, Jacques AUGER, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Jacky COGNEAU, Jacqueline LARCHER et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents donnant pouvoir :** Françoise LECOMTE donnant pouvoir à Jacqueline LARCHER

**Absents excusés :** Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Damien REVEIL.

**Absents :** Jean-Luc WEINICH, Muriel PROD'HOMME,

**Secrétaire de séance :** Martine TROUINARD

**Date de convocation :** 15/12/2017

---

**A. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Martine TROUINARD est désignée secrétaire de séance.

**B. Délibération :**

**1) PADD : Etudes et élaboration**

Madame Le Maire indique à l'assemblée que le PLUi des Quatre Vallées, prescrit par délibération n°2015-11-34 en date du 6 novembre 2015, par le conseil communautaire, se poursuit suivant le calendrier fixé et établi par le Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

A cet effet, Madame le Maire précise à l'assemblée que deux séances de travail du Conseil Municipal se sont tenues respectivement le lundi 3 juillet et le lundi 11 septembre 2017, sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et plus précisément sur le choix d'une hypothèse de développement à l'échelle communale concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ce débat qui a lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et des Conseils Municipaux des communes membres et qui porte sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'examen du PLUi pour arrêt par l'organe délibérant de l'EPCI

Le PADD se décline autour de 3 axes fondamentaux :

AXE 1 : Un territoire mis en réseau avec les collectivités voisines

AXE 2 : Un territoire attractif par le maintien et la mise en valeur de son cadre de vie rural.

AXE 3 : Une offre en logements adaptée et de qualité pour un territoire durable

Les observations au cours des débats ont été les suivantes :

- La place de pôle-relais de la Commune doit être confortée par le maintien et le développement du commerce fixe et itinérant, des artisans, de l'école et de l'accueil périscolaire et de loisirs (service à la population)
- Importance du maintien en zone urbanisable des terrains à bâtir (dents creuses) du village afin de permettre l'installation de familles et la pérennité de l'école.
- Renforcement des transports publics. Prolongement des circulations douces permettant entre autres de relier Vacheresse-Les-Basses.
- Mise en valeur et protection de notre patrimoine bâti (église, lavoirs.....) et de son environnement

En l'absence d'autres observations, remarques et questions, Madame le Maire clôt le débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD

Le Conseil Municipal prend acte, **à l'unanimité des présents et des représentés**, de la présentation effective du PADD et de la tenue de débats sur les orientations générales dudit projet.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.  
Néron, jeudi 21 décembre 2017.***

Geneviève LE NEVÉ,  
Maire de Néron.

Noël BOURDILLAT

Martine TROUINARD

Geneviève LE NEVÉ

Jacques AUGER

Cathy BOURDEAU

Matthieu CHALLE

Jacqueline LARCHER

Jacky COGNEAU